

ENSEMBLE À BASSEVELLE

N° 38 – Juin 2021



SALNOVE – C'est l'homme qui a donné son nom à la terre

Il y a 400 ans, Robert de Salnove, écuyer, sieur du Mousseaux en Brie, paroisse de Basseville, y demeurant, épousa Guillemette du Tremblay, originaire de La Mayenne. Ils s'étaient rencontrés à la cour de Savoie à Turin, où Robert de Salnove avait suivi Christine de France, sœur de Louis XIII, dont il fut le page.

Né en 1597 à Sablonnières, Robert de Salnove servit à la guerre et à la chasse pendant 35 ans de suite. Le grand corps d'hôtel établi à Basseville et la terre proche furent érigés en fief en 1634 par les religieuses de l'abbaye Notre-Dame de Soissons, seigneur de Basseville. Ce fief prit le nom de son seigneur. Un colombier fut alors construit sur porche.

Leurs filles naquirent à Basseville où elle se marièrent.

Après la mort de son épouse et de sa deuxième fille en 1652 à Basseville, Robert de Salnove se retira à Paris où il rédigea « La vènerie royale » qui parut en 1655. Ce volumineux traité de chasse, issu de son expérience, souvent plagié, et réédité jusqu'en 1929, est encore aujourd'hui une référence pour les chasseurs.



Le mot du maire :

25 mai 2020 – 25 mai 2021

Rappelez-vous : l'installation des conseillers municipaux élus le 12 mars 2020 et l'élection du maire et de ses adjoints ne purent se faire que deux mois plus tard, pour cause de la Covid-19.

Un an plus tard donc, notre nouveau contrat rural, le quatrième pour la commune, est en bonne voie. Plusieurs étapes et non des moindres, sont déjà franchies : décision de déposer un dossier le 29 juin 2020, transmission de l'avant-projet le 26 octobre 2020, acceptation par les financeurs que sont la région le 21 janvier 2021, et le département le 5 mars 2021, appel d'offres pour l'opération n° 1 et choix des entreprises pour cette opération le 31 mai 2021.

Une subvention maximale de 119 000 € nous a été accordée pour l'opération n° 1. Elle correspond à 70 % du montant HT des devis présentés dans l'avant-projet, soit 170 000 €.

Les travaux de cette opération seront réalisés pendant les vacances scolaires puisqu'ils concernent la mairie-école (réfection des façades et des toitures y compris l'isolation, pose de fenêtres à double vitrage à la salle de classe, volet roulant à la porte-fenêtre, côté ouest) ainsi que des travaux au foyer communal, mairie annexe. Il ne reste plus à espérer que le résultat soit à la hauteur de nos attentes et des sommes engagées par la commune et ses partenaires.

Les travaux d'isolation qui seront mis en œuvre pendant ce chantier permettront des économies d'énergie à court terme, et financières à long terme, comme y contribuera le remplacement des lanternes actuelles des 32 points lumineux des rues de la mairie et du foyer et de la route de Nogent-l'Artaud par des lanternes LED. Le syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne a accepté de participer à la dépense en nous accordant une subvention à hauteur de 50 % du montant HT de la dépense, dans la limite de 9 563,20 €. J'avais déjà pris un arrêté le 29 septembre 2020, qui allait dans ce sens, faire des économies, puisqu'il concernait l'extinction nocturne de l'éclairage public.

Notre demande d'ouverture d'une nouvelle classe au sein du RPI a été acceptée, au vu des effectifs, et c'est dans nos locaux qu'elle sera installée dès septembre 2021.

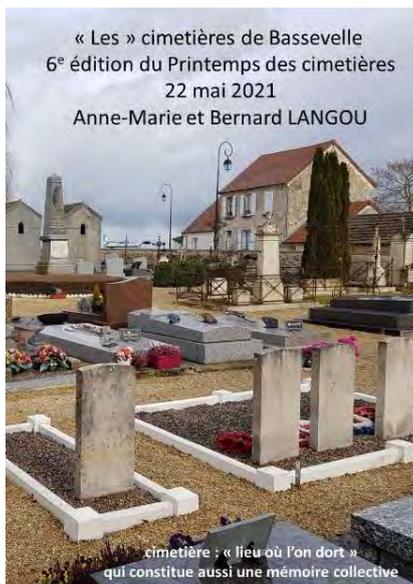
La covid-19 sévit toujours, les masques sont toujours de sortie, le « vaccinodrome » de Coulommiers où de nombreux Bassevellois parmi les plus âgés ont été vaccinés, tourne encore à plein régime mais petit à petit, nous retrouvons des espaces de liberté et de convivialité : ce furent le cas pour le diaporama-visite du cimetière le 22 mai et une semaine plus tard, le concert organisé par AOHB - l'orgue restauré a été inauguré il y a 15 ans. Le nouveau comité des fêtes « Basseville en fête » annonce une brocante qui aura lieu le 29 août. Il faudra vous y précipiter pour encourager leur première animation.

Passons un bel été et que votre rentrée soit la meilleure possible.

Le maire, Jean-Marie VAN LANDEGHEM

ÉVÈNEMENTS ORGANISÉS PAR LA MUNICIPALITÉ

8 Mai 2021 - Comme l'an passé, la commémoration de la Victoire du 8 mai 1945 s'est déroulée en comité restreint. Après la cérémonie au cimetière en hommage à René BERJOT et Gilbert PINGUET, Bassevellois morts pour la France en mai 1940, et aux quatre aviateurs anglais décédés le 19 juillet 1944 lors de la chute de leur Lancaster sur le territoire de la commune, les participants se dirigèrent au mémorial de la Planchette, où se rejoignent, dans le même souvenir, les membres de l'équipage, dans ce coin de champ de Bassevelle qui restera toujours l'Angleterre. À côté du maire et de ses adjoints, l'UFAC de Bassevelle était représentée par son président Lucien Aimé BEAUROY EUSTACHE et ses porte-drapeaux Mathias et Laurent SAINT. On notait la présence de Bernard RICHARD, président du Comité de jumelage du Pays fertois / Harborough, accompagné de son président d'honneur Jean THOMAS. Philippe DURAND, président des Anciens combattants de La Ferté-sous-Jouarre s'était joint à eux.



Printemps des Cimetières

Le 22 mai, la mairie a organisé sa première animation de l'année, dans le cadre de la 6^e édition du printemps des cimetières. L'église accueillait les visiteurs pour un diaporama préparé par Anne-Marie et Bernard LANGOU, du 16^e au 21^e siècle, des environs au Canada, jusqu'au Vietnam. « Quatre cimetières » furent recensés à Bassevelle. Le public, en fin connaisseur des lieux et des gens, participa très activement, et le temps fila... Le soleil permit de s'attarder dans le cimetière en petits groupes avant de se quitter. La voie a été ouverte pour un retour à « la vie normale ».



Mémorial anglais de La Planchette

Leonard MANNING, le dernier des trois survivants de l'équipage présent dans le Lancaster JB 318, qui a décollé le 18 juillet 1944 d'Angleterre et s'est écrasé le 19 juillet à Bassevelle, est décédé le 1^{er} septembre 2020.

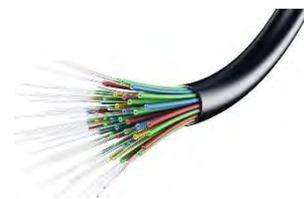


La borne à son nom, offerte par les frères LEGRAND du Petit Villiers, a été installée le 24 mars dernier. La cérémonie à sa mémoire est reportée au mois de novembre 2021.

Merci à Laurent SAINT pour les plantations florales.

Edward, Norman, Thomas, John, Frederick et Harold, Len vous a maintenant rejoints dans la mort. L'équipage est reformé.

POINT FIBRE



La commune de Bassevelle, sur ses principaux hameaux, est raccordée au réseau fibre. C'est Seine-et-Marne Numérique qui a procédé à la mise en concurrence pour l'établissement et l'exploitation du réseau. C'est donc la société COVAGE qui en a été notifiée pour une durée de 25 ans.

En 2017, le programme était le suivant : 50 % des usagers raccordés d'ici 2019 ; 75 % d'ici 2021 et 99 % d'ici 2023.

Un bon nombre de foyers est déjà raccordé, pour la plupart cela se passe très bien ; mais quelques points noirs sont rencontrés et assez récurrents dans certains secteurs. Ceci est lié à l'enfouissement de nos réseaux et surtout à la sous-traitance qui réalise le branchement pour les opérateurs choisis. A leur décharge, il faudrait raccorder 10 000 foyers en même temps ...

Pour savoir si vous pouvez être raccordés, testez votre éligibilité à : sem@fibre77 et vous trouverez aussi le choix des opérateurs proposant leurs services. Si un problème persiste, n'hésitez pas à contacter la mairie.

COMMISSION SCOLAIRE



PÂQUES 2021

Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2021/2022 sont de 80 élèves. Une ouverture de classe demandée par les municipalités a été acceptée pour la rentrée prochaine. La nouvelle classe sera à Bassevelle.

Voici à ce jour le nombre d'enfants inscrits au sein du RPI Bassevelle - Bussières :

Classe	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Effectif	8	17	8	9	6	11	11	10

La répartition des classes n'est pas définie pour le moment.

Madame Emelyne DOMAS a souhaité mettre fin à la convention concernant la garderie le 6 juillet 2021. Nous la remercions pour son investissement auprès des enfants.

À la rentrée 2021, les services de la garderie seront maintenus et se feront à Bussières.

La traditionnelle chasse aux œufs n'a pu avoir lieu. Néanmoins la municipalité de Bassevelle a offert aux enfants un petit panier avec des œufs en chocolat pour le plus grand plaisir des gourmands.

BASSEVELLE EN FÊTE

Création d'un nouveau comité des fêtes, nommé « Bassevelle en Fête ». Il est composé de Mesdames Adeline DÉTIS (présidente), Pascale VIVIER (vice-présidente), Céline COCHON (secrétaire), Monsieur Jean-Luc COURTOIS (trésorier) et Madame Maude RAHAULT (trésorière-adjointe). Cette association a pour but de se retrouver et dynamiser notre beau village. **La première date à retenir est le 29 août 2021 avec la brocante qui se tiendra dans la rue du Foyer (restauration sur place, animations ...) et de sa tombola ! De nombreux lots à gagner !!** N'hésitez pas à déposer vos idées, remarques ou proposition de bénévolat, soit par courrier dans la boîte aux lettres de la mairie ou par mail bassevelle-en-fete@outlook.fr



COVID-19



Pendant la période où la vaccination contre la Covid-19 était réservée aux personnes âgées, le maire a contacté les Bassevellois éligibles. Il a pris des rendez-vous à Coulommiers pour ceux qui le souhaitaient. Il a assuré des transports jusqu'à la Sucrierie où était installé le vaccinodrome de Coulommiers. Ici le 25 mars, pour la première injection de Bernard et Colette HURAND de La Noue Brayer.



CONCERT ORGUE ET DANSE

Quel joli concert proposé par l'association de l'orgue historique de Bassevelle en ce dimanche 30 mai 2021 à 16 h !

Domenico SEVERIN, organiste titulaire des grandes orgues de la cathédrale Saint-Étienne de Meaux et Laureline MIALON, chorégraphe, accompagnée de trois danseuses de la compagnie Insolit'a Dance, ont ravi les participants en proposant un programme orgue et danse "grand écart" du classique au contemporain. Bravo encore pour cette belle prestation qui a enthousiasmé le public.

📌 Le prochain concert proposé par les Amis de l'Orgue Historique de Bassevelle aura lieu le dimanche 17 octobre à 16 h à l'église. Il accueillera l'ensemble vocal et instrumental Zelinka et Jean-Michel BACHELET, organiste.



ABATTAGE DU FRÊNE

Le frêne situé dans le terrain communal derrière le foyer a été abattu le 5 janvier 2021 par l'entreprise OLIVIER PAYSAGES, de Bassevelle. Il était atteint de chalarose*.

**La chalarose du frêne est une maladie due à un champignon microscopique très virulent. Il pénètre dans les arbres, jeunes ou adultes, par les feuilles et le collet.*



ÉTAT CIVIL

Naissances :

- Adam SASSI né le 28 mars 2021 à Château-Thierry, de Hamza SASSI et Najwa KOURIR (domiciliés route de Montmirail).
- Andry-Ishaaq BAMBA né le 4 avril 2021 à Colombes, de Mohamed BAMBA et Josée SSOSE (domiciliés rue de la Mairie).

Adoption :

Jimmy et Annie LANGLOIS sont fiers d'annoncer l'adoption de Renesmée THOMERET depuis le 1er février 2021 (domiciliés rue de la Mairie).

Mariage :

Un mariage a été célébré le 6 mars 2021 entre M. Jérôme CORDIER et Mme Audrey PEYRONNET (domiciliés rue de la Mairie).



INFORMATIONS DIVERSES

📌 Nouveau, la communauté d'agglomération vient d'obtenir l'ouverture de 3 France-Services : CRÉCY-LA-CHAPELLE, LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE et COULOMMIERS. Pour vous aider et vous accompagner dans vos démarches administratives des organismes suivants : CAF, caisse assurance maladie, ministère de la justice, préfecture Seine-et-Marne, pôle emploi, caisse nationale d'assurance vieillesse, DDFIP et MSA.

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services>

France-Services LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE : 17 rue de Reuil
Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
Tél : 01.60.22.19.19

📌 La gendarmerie appelle à la vigilance. Avec l'arrivée des beaux jours et la perspective des vacances, les vols et cambriolages se font de plus en plus nombreux.

📌 Le ramassage des encombrants se fait uniquement sur inscription :
www.encombrants-covaltri77.com
0 801 902 477 ou
encombrants@coved.fr

✓

AUTORISÉ

- ❖ Les ferrailles ;
- ❖ Les meubles ;
- ❖ Les palettes démontées et découpes de bois ;
- ❖ Les matelas et sommiers ;
- ❖ Les portes et fenêtres exempts de vitrage ;
- ❖ Les jouets en bois et plastique (vélo,...) ;

Limitation par point de collecte :

- ❖ 1m³ par point et 25kg maximum par objet ;
- ❖ Moins de 2,5 mètres par objet.

✗

INTERDIT !

À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

- ❖ Sanitaires ;
- ❖ Gros électroménagers ;
- ❖ Vitres, porte-fenêtres, miroirs ;
- ❖ Déchets professionnels (gravât, palette, terre, clôture) ;
- ❖ Déchets spéciaux (peinture, solvants, pesticides, néons) ;

- ❖ Grillage, barbelé ;
- ❖ Pneus déjantés usagés ;
- ❖ Déchets en plastique ;
- ❖ Déchets de jardin (tontes et tailles) ;
- ❖ Grands cartons ;
- ❖ Batteries ;
- ❖ Objets électriques et électroniques, petits et gros électroménagers (D3E).

Mairie de Bassevelle : ☎ 01.60.22.51.01 - mairiebassevelle@wanadoo.fr

Directeur de la publication : J-M. VAN LANDEGHEM, maire - Photos : J-M. FAUVET, B. LANGOU, J-M. VAN LANDEGHEM
Rédaction : A. DÉTIS, D. PARDON, M. PORFAL, J-M. VAN LANDEGHEM, A-M. LANGOU, J-L. COURTOIS, P. VIVIER
Dépôt légal : 83-036 – n° 38 – Édition de Juin 2021 ; imprimé par nos soins à 180 exemplaires